



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 juin 2011 à 19 h 30, en la salle sise au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande numéro 141-2011

Site : 410, rue Saint-Malo Ouest à L'Île-Bizard
Lot : 88-381

Nature et effets de la demande : Rendre conforme la piscine creusée existante avec une distance entre la piscine et la ligne avant secondaire plus petite que requise par le Règlement de zonage numéro CA28 0023.

Distance minimale requise :	1,5 mètre
Distance existante :	1,2 mètre

Demande numéro 142-2011

Site : 63, rue de la Plage-Riviera à Sainte-Geneviève
Lot : 1 843 416

Nature et effets de la demande : Rendre conforme la résidence existante avec une marge latérale droite inférieure au minimum requis à la grille des usages et normes du Règlement de zonage numéro CA28 0023 pour la zone : R1-307.

Marge latérale droite minimale requise :	2,0 mètres
Marge latérale droite existante:	1,64 mètre

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce vingtième jour du mois de mai deux mille onze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingtième jour du mois de mai deux mille onze et qu'une copie a été affichée au point de services ainsi qu'à la mairie d'arrondissement le vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille onze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille onze.

M Saâd Mounni
Secrétaire d'arrondissement